

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALLAINVILLE-AUX-BOIS
DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET
CANTON DE RAMBOUILLET

Séance du 13 avril 2022

Le Conseil Municipal de la commune d'Allainville-Aux-Bois s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Monsieur Gilles QUINTON, Maire.

Etaient présents :

Mesdames : G. FONTANA, V. OMONT, J. ROBILLARD,

Messieurs : S. BLIN, G. FAMEL, J. PAULAT, P. PRUVOST, G. QUINTON.

Absents excusés : Monsieur CHARRON donne pouvoir à Monsieur PAULAT pour prendre part aux votes,
Absente non excusée : Madame PENDINO.

Secrétaire de séance : Monsieur PAULAT Jacky.

Le Conseil Municipal ayant reçu le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil du 7 décembre 2021 par mail, approbation des membres présents et signature de ce compte-rendu sont faits ce jour.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Statut d'un adjoint :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur Xavier CHARRON, adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, prend acte de la décision de Monsieur CHARRON de ne plus exercer de délégations de signatures qui lui avaient été conférées lors de sa nomination du 21 mars 2020 et de renoncer à son indemnité d'élu à compter du 1^{er} mai 2022. Monsieur CHARRON n'a pas pris part au vote.

Monsieur CHARRON s'engage à poursuivre les dossiers en cours afin de continuer d'apporter son aide à Monsieur le Maire et à son secrétariat.

Vote à bulletin secret « 1 ABSTENTION », « 1 BULLETIN BLANC », « 7 voix POUR » le maintien de la demande de retrait de délégations et d'indemnité de Monsieur CHARRON ».

Octroi d'heures complémentaires hebdomadaires pour le secrétariat de la Mairie :

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir délibérer sur l'octroi à Madame Kathia QUINTON, secrétaire de mairie, de trois heures complémentaires hebdomadaires compte tenu de la charge de travail à laquelle elle doit faire face. En effet, il rappelle que depuis un an les recherches actives qui ont été menées pour la recherche d'un agent pouvant seconder la secrétaire ont été infructueuses.

Il est cependant rappelé que Monsieur le Maire, ne prend pas part au vote.

Vote : « 6 voix CONTRE » et « 3 voix POUR » des membres présents et ayant donné pouvoir.

Complémentaire santé et prévoyance des agents :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis février 2017, la commune participe aux frais de la mutuelle à hauteur de 12 € TTC et de 9 € TTC pour la prévoyance du personnel.
Compte tenu des augmentations successives subies par la mutuelle et la prévoyance du personnel, le Conseil à l'unanimité décide de prendre en charge, à compter du 1^{er} mai 2022, 50% des cotisations mutuelles et prévoyances des agents.

Vote : 10 voix « POUR » des membres présents et ayant donné pouvoir.

Approbation du compte de gestion 2021 établi par le percepteur de Rambouillet et vote du compte administratif 2021-M14

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2021, ainsi que le compte administratif communal 2021.
Compte de gestion :

Fonctionnement :

Résultat 2020 : 398.416,43 €
Exécution 2021 : 75.301,65 €
Résultat 2021 : 473.879,56 €

Investissement :

Résultat 2020 : -37.838,75 €
Résultat 2021 : 8.000,23 €
Report au compte 001 sur BP 2021 : -29.838,52 €
Résultat de l'exercice 2021 = 83.301,88 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :

Fonctionnement = 473.718,08 €
Investissement = -29.838,52 €

Résultat de clôture 2021 : 443.879,56 €

Le montant sera repris au budget primitif 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion 2021 établi par le percepteur de Rambouillet et le compte administratif M14 de la commune.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Vote : 10 voix « POUR » des membres présents et ayant donné pouvoir.

Affectation de résultat N-1 de la section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement N-1

A/Résultat de l'exercice = + 83.301,88 €

B/Résultat antérieur reporté = + 44.879,56 €

C/ Solde d'exécution d'investissement = - 29.938,52 €

Vote : 10 voix « POUR » des membres présents et ayant donné pouvoir.

Budget Primitif 2022 de la commune

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022 comme suit :
Vu le code CGCT article L1612-1 et suivants
Le budget primitif est présenté en non équilibré.

Fonctionnement dépenses :

Total des dépenses de fonctionnement 2021 661.605,75 €

Fonctionnement recettes :

Total des recettes de fonctionnement 401.091,00€
R 002 résultat reporté 443.718,08 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées 844.809,08 €

Investissement dépenses :

Total des dépenses d'investissement 667.258,63 €

Investissement recettes :

Total des recettes d'investissement 681.482,71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif à la majorité des membres présents et ayant donné pouvoir, 10 voix « Pour ».

Vote des deux taux d'impôts pour l'année 2022

Monsieur le Maire indique que la commission de budget a voté une augmentation des taux de 1.25 %.
Pour mémoire exercice 2021 sur les bases respectives de :
340.212 € pour la Taxe foncière à 20.88 %
110.103 € pour la Taxe foncière non bâtie à 28.30 %
Produit fiscal reçu : 91.114 €

Le Conseil Municipal de la commune approuve les deux taux d'impôts 2022 :
355.500 € pour la Taxe foncière soit 21.14 %
113.800 € pour la Taxe foncière non bâtie soit 28.65 %
Le total des ressources fiscales attendu est de 117.026 €
La contribution du coefficient correcteur est de -14.597 €

Soit un total du produit fiscal attendu : 102.429 €

Vote : « 2 ABSTENTIONS », « 1 CONTRE », « 6 POUR des membres présents et ayant donné pouvoir ».

Plan de formation 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de plan de formation pour l'année 2022 sera adressé au Comité Technique du CIG pour approbation.

Présenté comme suit :

- La nomenclature M57
- La filiation et le nom de famille
- L'organisation et la gestion de son temps
- La délivrance et la reprise des concessions funéraires
- Traitement hivernal des surfaces de voiries
- Le caces (ECF pro)
- Les obligations réglementaires liées au port des équipements de protection individuelle et collective.

Vote : 10 « POUR » des membres présents et ayant donné pouvoir pour suggérer cette demande auprès du CIG.

Autorisation pour le Maire de signer les marchés publics

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux de voiries prévus il lui faut une autorisation du Conseil Municipal afin qu'il puisse signer les marchés publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la lettre de commande n° 2022/01 de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réfection de voirie et de renforcement des chaussées avec l'entreprise « B.E.A BUREAU D'ÉTUDES ».

Vote : 10 « POUR » des membres présents et ayant donné pouvoir.

Questions diverses :

S.E.Y (Syndicat d'Electricité des Yvelines)

Le Maire informe le Conseil Municipal que le S.E.Y. effectue un nouveau marché européen d'achat d'électricité et que dans ce cadre, la commune a opté à 100% pour une énergie renouvelable.

SICTOM :

Le SICTOM nous informe que pour des raisons de sécurité tant pour le personnel de collecte, que pour les riverains, du fait d'importants angles morts, la relève des containers est faite à l'entrée de la rue. Après concertation avec les élus, ceci à compter du 4 avril 2022.

Point Lecture :

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'un point lecture a lieu dans la salle communale de la mairie, que ce point lecture sera géré par l'association les Allains des Bois. Celui-ci se tiendra tous les mercredis de 15h à 16h30.

Festivités du 8 mai :

Une commémoration aura lieu le 8 mai avec un hommage rendu aux pilotes tombés sur notre commune le 5 juillet 1944. Une exposition de véhicules militaires et anciens sera proposée. Des joueurs de cornemuse de l'école de la Cornemuse et des Arts Celtiques animeront cette journée. Participation de l'école élémentaire de Boinville le Gaillard sous forme de dessins et poèmes.

Concert du 3 juin 2022 :

Un concert de musique classique aura lieu le vendredi 3 juin 2022 à 20h dans l'église d'Allainville.
Le duo harpe et violoncelle « Les Pierres vives ».

Mise à disposition de la salle aux conseillers et aux agents :

Monsieur le Maire tient à remercier les élus et le personnel de la mairie. Il offre la possibilité à chacun de pouvoir louer la salle à raison d'une fois par an. Il rappelle cependant qu'ils ne seront pas privilégiés par rapport à une demande de location extérieure.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 21h30

Gilles QUINTEON le Maire



G. FONTANA

S. BLIN

V. OMONT

G. FAMEL

J. ROBILLARD

J. PAULAT

R. FRANCHI

P. PRUVOST